

Entreprise en redressement judiciaire : quel délai pour régler ses loyers impayés ?



© 2024 Les Echos Publishing

À la demande du bailleur, une entreprise en redressement judiciaire peut voir son bail résilié en raison de loyers impayés. Mais elle a jusqu'au jour où le juge-commissaire statue en la matière pour régler sa dette et éviter ainsi la résiliation.

Sécurité des produits : des sanctions alourdies



© 2024 Les Echos Publishing

À compter du 13 décembre 2024, les sanctions encourues par les fabricants qui ne respecteraient pas les règles européennes en matière de sécurité générale des produits seront durcies.

Plus d'1 milliard d'euros de dons l'année dernière



© 2024 Les Echos Publishing

Si, en 2023, les dons des particuliers ont progressé de 2,1 % en euros courants, ils ont cependant diminué de 2,4 % en euros constants, compte tenu d'une importante inflation.

Fusion entre SARL : la responsabilité pénale de l'une est transférée à l'autre



© 2024 Les Echos Publishing

En cas de fusion-absorption d'une SARL par une autre, la société absorbante peut être condamnée pour des infractions commises avant la fusion par la SARL absorbée.

Procédure collective : les effets limités de la déclaration d'une créance par le débiteur



© 2024 Les Echos Publishing

Le fait que l'entreprise en procédure collective porte une créance à la connaissance du mandataire judiciaire ne signifie pas qu'elle reconnaît le bien-fondé de cette créance. Elle est donc en droit de la contester.

12,5 millions de Français

sont bénévoles dans une association



© 2024 Les Echos Publishing

En 2024, 23,6 % des Français font du bénévolat dans au moins une association.

Vendre ses produits sur la voie publique ou dans les marchés : la réglementation applicable



© 2024 Les Echos Publishing

Si vous êtes commerçant ou artisan et que vous souhaitez vendre vos produits sur les marchés, dans les foires, sur la voie publique ou au bord d'une route, vous devez accomplir un certain nombre de formalités. Explications.

Aide « gaz et électricité » : prolongation du délai de la demande dans certains cas



© 2024 Les Echos Publishing

Les entreprises qui ont reçu une facture de régularisation au titre de leur consommation d'énergie en 2023 bénéficient d'un délai supplémentaire jusqu'au 30 juin 2024 pour demander l'aide « gaz et électricité ».

Convocation irrégulière d'un associé de SARL à une assemblée générale



© 2024 Les Echos Publishing

Le fait qu'un associé de SARL ait été irrégulièrement convoqué à une assemblée générale n'entraîne la nullité des délibérations prises au cours de cette assemblée qu'à certaines conditions.

Compte d'engagement citoyen : pensez à la déclaration des activités bénévoles



© 2024 Les Echos Publishing

Pour que leurs heures de bénévolat réalisées en 2023 soient inscrites sur leur compte d'engagement citoyen, les bénévoles doivent les déclarer au plus tard le 30 juin 2024 via leur Compte Bénévole.